

La séance est ouverte à 18H10 sous la présidence de Monsieur le Proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les 15 membres présents et excuse les membres absents.

**Secrétariat de séance :**

M. HAD assure le secrétariat de séance.

**ORDRE du JOUR :**

**1 – Gestion matérielle et financière :**

- Compte financier 2022
- Contrats et conventions
- Don
- Domiciliation association

*Décision*

*Décision*

*Décision*

*Décision*

**2 – Questions diverses**

**Adoption du PV du CA du 27 avril 2023 :**

M. DEROUIN propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 27 avril 2023.

**Vote :            Votants : 15    Pour : 14        contre : 0        abstention : 1**

M. DEROUIN propose de commencer ce CA par les trois derniers points de l'ordre du jour et finir par le compte financier.

<b>I – GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE</b>
---

❖ **LES DONS :**

M. DEROUIN informe le CA que la librairie LA LICORNE souhaite faire un don de 230.00 € à l'établissement.  
Ce don représente les frais de transport engagés lors d'une rencontre d'auteur.

La proposition est votée à l'unanimité :

**Vote :            Votants : 15    Pour : 15        contre : 0        abstention : 0**

**Acte n°6/103 rendu public pour affichage**

Don de l'association GESTACOM d'un montant de 1963.08 euros fléché uniquement sur les activités des BTS GPME.

**Vote :            Votants : 15    Pour : 15        contre : 0        abstention : 0**

**Acte n°6/102 rendu public pour affichage**

## ❖ CONTRATS ET CONVENTIONS :

### **CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF PRÉVISIONNEL DE SECOURS/**

Il s'agit de bénéficier de la présence de la sécurité civile pour la prévention de secours (protection civile) dans le cadre de la course à thème en forêt de Chabrières.

Le coût de cette intervention est de 238.00 €.

**Vote :            Votants : 15    Pour : 15            contre : 0            abstention : 0**

**Acte n°6/101 rendu public pour affichage**

## ❖ DOMICILIATION ASSOCIATION :

M. DEROUIN informe le CA de la création de l'association relevant de la loi 1901 des options artistiques (cinéma et théâtre) du Lycée Pierre BOURDAN.

Il précise que cette association demande l'autorisation de domiciliation au Lycée Pierre BOURDAN.

Avant le vote, M. DEROUIN propose de lire les statuts et de donner les noms des responsables.

**Vote :            Votants : 15    Pour : 15            contre : 0            abstention : 0**

## ❖ COFI 2022 :

M. DUPLESSIS présente le compte financier de l'exercice 2022.

Il explique tout d'abord que le compte financier devait être présenté le 27/04/2023 mais que des problèmes techniques liés au progiciel OP@LE n'ont pas permis sa présentation à la date initiale.

Il indique également les impacts du progiciel sur la comptabilité :

- suppression du service SBN du budget de l'exercice 2022, entraînant entre 2021 et 2022 une baisse des dépenses et des recettes de 160 000.00 € environ.
- la suppression de la contribution du SRH aux charges communes inscrites au service ALO et le transfert de charges du ALO au SRH (une partie de la viabilisation, certains contrats d'entretien...). Dès lors les recettes du service ALO sont réduites de cette contribution.
- des difficultés de recouvrement liées au progiciel : problème de la dématérialisation des avis des sommes à payer (nombreux mails non reçus), module de relance non opérationnel, procédure de prélèvement automatique trop lourde pour la mettre en place... avec un impact visible sur l'indicateur financier de non recouvrement.

Il indique ensuite les évolutions par service entre l'exercice 2021 et l'exercice 2022 :

### SERVICE GÉNÉRAL :

- **AP** : les dépenses progressent de 19.62 % surtout par le retour des voyages et sorties.
- **VE** : les dépenses progressent de 17.03 % par une utilisation plus forte du fonds social d'Etat et de la subvention d'Etat des cordées de la réussite.
- Au contraire, le fonds social régional n'a pas pu être utilisé sur le second semestre, la notification pour cette période ayant été notifiée en avril 2023.
- **ALO** : les dépenses baissent de 20.82 % mais parce qu'une partie des dépenses a été imputée sur le SRH ;
- Les dépenses de viabilisation ont augmenté de 11.66 %, les dépenses en fournitures administratives de 32.63 % ;
- Surtout les recettes du service baissent de 37.78 %, avec une DGF 2022 identique à celle de 2021 et l'absence de subvention pour l'entretien du réseau de chaleur malgré les engagements écrits du la Région ;
- Cette baisse de recette explique le déficit du service général.

## SERVICE SPÉCIAL :

- **SRH** : les recettes augmentent de 32.38 % avec le retour à un effectif normal sur l'ensemble de l'exercice 2022, l'exercice 2021 avait été impacté par l'hybridation de l'enseignement ;
- Les dépenses baissent de 7.58 % avec la suppression de la contribution vers le ALO même si le SRH supporte à présent des dépenses de fonctionnement à hauteur de 85 997.17 € (hors FARPI) dont 58 171.62 € pour la viabilisation ;
- **OPC** : les biens ont été acquis sur subvention régionale : une auto-laveuse, du matériel pour le CAV et des bornes de recharges.

M. DUPLESSIS précise ensuite le résultat de l'exercice et sa ventilation :

Le résultat global est déficitaire de 48 362.12 € :

- déficit au service général de 77 558.89 € ;
- excédent au SRH de 29 196.77 €.

Il indique ensuite la ventilation du résultat à partir de l'exercice 2021, le résultat comprenant les amortissements réels et la variation du stock de denrées.

Il précise et commente ensuite les indicateurs financiers :

- le fonds de roulement : 174 534.72 € qui baisse de 47 983.28 € soit - 21.56 % ;
- les jours de fonds de roulement : 84.79 jours ;
- la trésorerie : 258 557.13 € qui baisse de 126 007.06 € soit - 32.77 % ;
- les jours de trésorerie : 125.61 jours ;
- le besoin en fonds de roulement qui est détaillé ;
- l'IAF : 47 983.28 € ;
- le taux de charges à payer : 6.40 % ;
- le taux de non recouvrement : 15.28 % contre 4.25 % en 2021 : l'impact d'OP@LE est très fort sur cet indicateur, avec une dématérialisation de la transmission des avis des sommes à payer et un module de recouvrement non opérationnel.

De nombreuses familles n'auraient pas reçu les avis des sommes à payer par mail. Le prélèvement automatique a aussi (temporairement ?) été abandonné en raison de sa complexité à le mettre en place avec OP@LE alors qu'il était aisé sous l'ancien logiciel GFC.

M. DUPLESSIS précise que le télépaiement, disponible à BOURDAN, permet aussi aux familles d'échelonner le paiement des sommes dues.

M. DUPLESSIS indique aussi l'autonomie financière du Lycée au 31/12/2022, en forte baisse puisqu'elle passe en 2022 à 29.70 jours contre 81 jours en 2021. En valeur, elle s'élève à 61 150.43 € contre 191 757.69 € en 2021.

Cette évolution s'explique essentiellement par deux chiffres :

- la baisse du fonds de roulement, utilisé pour payer l'entretien du réseau de chaleur ;
- l'augmentation des restes à recouvrer (9 478.40 € en 2021, 67 417.59 € en 2022).

L'évolution des indicateurs est inquiétante, surtout au regard des coûts de viabilisation et de denrées sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

M. DEROUIN, Proviseur intervient pour indiquer que les 50 000 € que l'établissement a réclamés à la Région, au titre de l'entretien du réseau de chaleur, pour l'exercice 2022 auraient évité la baisse de la courbe.

M<sup>me</sup> CLAVAUD-GAS remarque que le résultat déficitaire constaté sur l'exercice 2022 correspond presque au coût du réseau de chaleur que le Lycée a dû prendre à sa charge.

M<sup>me</sup> VEDRENNE intervient pour rappeler que lors du dernier CA, le Proviseur avait informé les membres présents qu'une subvention de la Région de plus de 24 000 € a été versée.

M. DUPLESSIS confirme le versement de cette subvention en 2023, sans impact sur le résultat de l'exercice 2022. Un mail a été envoyé à la Région, le jour du CA précédent le 27 avril 2023 pour savoir si ce montant compensait partiellement le coût d'entretien du réseau de chaleur ou des consommations d'énergie.

La Région n'a pas répondu à ce jour.

Le Proviseur regrette à cet effet l'absence des représentants de la Région qui auraient pu nous éclairer sur ce point.

M<sup>me</sup> CLAVAUD-GAS souligne que ces difficultés se sont davantage accentuées avec la grande Région, l'ancienne Région a toujours fait en sorte que ses représentants assistent dans la mesure du possible aux délibérations de notre CA.

M. DEROUIN indique que les représentants de la Région qui se sont présentés dans l'établissement un mercredi après-midi nous avaient assuré qu'ils seraient à l'avenir doublement présents, mais le constat c'est qu'ils sont doublement absents aujourd'hui.

M. DUPLESSIS indique que lors de la présentation du compte financier du LMB de LELLETIN, la Région a bien été représentée, avec un déficit plus important que celui du Lycée Pierre BOURDAN avec un rattrapage au niveau des subventions, des DGF et une subvention complémentaire. L'ensemble représente plus de 600 000 €.

M. DEROUIN indique que notre établissement ne voit jamais de représentant de la Région.

M. DUCHIER s'interroge sur le peu de réactions de la Région quand cette dernière reçoit le compte rendu du compte financier.

M. DEROUIN répond que : « lorsque la Région et les services du rectorat ont été interpellés lors de la mise en place du budget, pour eux, notre situation n'est pas si catastrophique que cela ».

Il note qu'il est difficile de travailler avec cette collectivité territoriale sur beaucoup de points : « Parfois l'établissement est prévenu au dernier moment, voire mis devant le fait accompli quand il y a des évolutions ».

Autre exemple : celui des travaux qui avancent difficilement.

La qualité du travail n'est pas souvent satisfaisante.

M. DEROUIN rajoute que : « Sur le budget, l'établissement les a alertés dès le mois de juin 2022 et on a été entendu seulement à la veille du CA sur le budget. On a l'impression qu'on n'existe pas, qu'on est des oubliés qui se retrouvent au milieu de plusieurs problématiques qui donne l'impression d'être abandonnés ».

M. DUPLESSIS rappelle aux membres du CA qu'on ne vote pas contre la Région mais sur l'approbation du compte financier qui est aussi le travail de l'intendance du lycée Pierre BOURDAN et sur la ventilation du résultat.

Le CA approuve le compte financier de l'exercice 2022 à l'unanimité :

**Vote :            Votants : 15    Pour : 15            contre : 0            abstention : 0**

**Acte n°6/99 rendu public pour affichage**

Le CA vote l'affectation du résultat de l'exercice 2022 à l'unanimité :

**Vote :            Votants : 15    Pour : 15            contre : 0            abstention : 0**

**Acte n°6/100 rendu public pour affichage**

**Résultat déficitaire de 48 362.12 € comprenant les amortissements réel de 378.84 €, la hausse du stock de denrées de 3 595.93 €, la baisse des réserves disponibles de 51 579.21 € (SG : - 77 180.05 €, SRH : + 25 600.84 €).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00

Le secrétaire de séance,



**Mustapha HAD**

Le Président du CA,



**Olivier DEROUIN**